

Wagon solidarité :

Rappel de nos objectifs :

Développer :

- le lien social afin de permettre d'améliorer l'estime de soi des personnes en difficulté
- une solidarité matérielle auprès de ces personnes, en particulier pour la nourriture
- la coopération avec les associations caritatives

Activités :

- recueillir des caisses d'agrumes auprès des adhérents de Court Circuit pour distribuer aux associations caritatives.
- organiser des repas pour les personnes en difficulté en coopération avec les organisations caritatives
- approfondir les réflexions sur l'aide caritative dans notre société

Grâce à la générosité des adhérents que l'on peut chaleureusement remercier nous avons en 2022 distribué 53 caisses d'oranges et 7 caisses de mandarines.

Nous avons aussi organisé 2 repas : l'un en juin, au plan d'eau de Veynes avec les Restos du cœur et la Croix rouge, l'autre, un repas de Noël avec les Restos du cœur et le Secours catholique. La coopération entre les associations a été très bonne. Dans les deux cas nous avons aussi reçu une aide de la municipalité de Veynes. À l'issue du repas de Noël, compte tenu de la participation inégale des bénéficiaires, nous avons conduit une réflexion sur l'aide aux plus démunis avec les animateurs des Restos du cœur et du Secours catholique. En effet, de quoi ont besoin ces personnes ? De nourriture certes, mais aussi de soins de santé et de relations, d'une reconnaissance, d'un travail....

Quand Coluche a lancé les Restos du cœur en 1986, il pensait à un dépannage, à une aide ponctuelle qui permettrait de s'en sortir. Nous vivons dans un pays qui ne souffre pas de restriction d'alimentation, il y a plutôt abondance alimentaire avec un gaspillage important. Le problème est donc bien celui de l'accessibilité des aliments pour les personnes démunies. Pour échanger, nous nous sommes appuyés sur la contribution d'une sociologue (Bénédicte BONZI) qui a étudié cette question en s'impliquant dans une association des Restos du cœur en région parisienne. Elle parle de lieu de violence ressentie par les bénéficiaires mais aussi par les bénévoles. Les personnes accueillies vivent des situations chargées d'émotions négatives, de rancœur, d'agressivité. La société, lieu d'abondance, crée pour eux des frustrations et leur donne d'eux-mêmes une image dégradée avec un sentiment de déshumanisation. En effet la nourriture n'est pas un objet anodin, elle fait corps avec celui de l'individu, d'où les réactions parfois vives avec un sentiment d'injustice éprouvé lorsque les produits distribués ne sont pas les mêmes entre eux. À partir de là, les responsables des Restos du Cœur de Veynes nous ont expliqué leur fonctionnement au niveau national et départemental et nous ont parlé de toutes les charges administratives qui les encomrent, avec les normes et les lourdes procédures plus grande partie de leur activité. Leur vécu personnel avec les personnes accueillies est parfois difficile face aux réactions de ces dernières qui se vivent comme des victimes et qui le font savoir à des bénévoles qu'ils peuvent percevoir comme des « privilégiés » qu'ils ne sont pas. Ils assurent leurs tâches dans des conditions de stress et de surcharge de travail, cela demande un engagement très important, parfois difficile où le découragement n'est pas loin. La finalité de leur engagement, prendre soin et aider les personnes démunies, est parfois contrariée par la bureaucratie imposée par des lois et règles issues de l'industrie agro-alimentaire. Au Secours catholique, les rencontres avec les bénéficiaires se déroulent tous les 15 jours au cours d'entretiens individuels pendant lesquels les animatrices écoutent les personnes

accueillies qui peuvent ainsi mieux exprimer leur vécu et leurs difficultés, souvent poignantes. Elles distribuent des bons d'alimentation, d'hygiène, de gaz, d'essence ...le plus souvent à dépenser au Super U. Elles rencontrent 5 à 6 personnes par matinée. De notre côté, nous avons rappelé nos objectifs en insistant sur le lien social et l'estime de soi. Nous avons aussi souhaité et reçu un accord de principe des deux associations, pour être présents ponctuellement aux cours de leurs rencontres avec les bénéficiaires. Nous avons aussi abordé une discussion sur le fonctionnement des épiceries sociales et solidaires. Il y a 5 ans, un projet inter-associations à Veynes avait été lancé, sans aboutir à l'époque. Le public de ces épiceries sociales et solidaires correspond à des critères précis (revenu, imposition fiscale). C'est un public peut-être en précarité moindre que celui accueilli aux Restos du cœur et au Secours Catholique. Réflexion à poursuivre donc. Le secours catholique nous a aussi informé d'un projet à La Roche des Arnaud qui fait suite au don d'une maison par un particulier et qui devrait recevoir des femmes seules ou avec enfants, pouvant accueillir environ 6 personnes. Il nous restera aussi à aborder la question de la sécurité sociale de l'alimentation. Pour conclure, nous avons décidé d'une rencontre au début du printemps pour poursuivre les échanges et tenter de construire des réponses peut-être plus adaptées encore aux attentes des personnes accueillies.

Jean-François, Nunzio et Robert

Pour info :

L'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme stipule que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. » Ainsi dès lors que la nourriture est présente en quantité suffisante dans un pays, quelle est la responsabilité de l'État qui ne respecte pas cet article ? Comment comprendre l'insécurité dans laquelle demeurent les bénéficiaires de l'aide alimentaire.